

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

85/057 du 25/01/85
A) DECRET N° /INTERPPPS/DGTFP/
DTP/11

Portant intégration et nomination
de Monsieur MARCEL Marcel dans
les cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Techni-
ques (Laboratoire des Mines).

LE PREMIER MINISTRE

(/ I B A S :

(/u la Constitution du 4 Juillet 1975 ;
(/u l'Ordonnance n° 19/84 du 23.8.1984 portant modifi-
cation de certaines dispositions de la Constitution du 4 Juillet
1975 ;

D.G.B.

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2157/TP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur le solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/50 du 5.7.1962 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie II des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62/130/TF du 5.7.1962 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/135/TF du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;

D.G.F.

(/u le décret n° 62/137/TF du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 et 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/138/TF du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

(/u le décret n° 63/01/TF-EE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses
articles 7 8 ;

(/u le décret n° 62/50 du 24.2.1967 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/TF du 5.7.1962
fixant les échelonnements hiérarchiques des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 64/80 du 3.8.1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 64/560 du 13.8.1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 64/660 du 20.8.1984 portant organisa-
tion des intérieurs des Membres du Gouvernement

(/u la lettre n° 6456/LAF du 22.9.1984 du Directeur Gé-
néral de l'Industrie transmettant le dossier constitué par l'in-
téressé ;

(/u le Protocole d'Accord du 8 Septembre 1983 signé en-
tre la République Populaire du Congo et le Cuba ;

DECRETE :

..../..

ARTICLE 1er- En application des dispositions combinées du décret n° 60/50 du 3.3.1960 et du protocole d'Accord du 8 Septembre 1984 susvisés, Monsieur MASELE Marcel, né le 7 Juillet 1956 à N'Fouati, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Chimiste (Spécialité : Technologie de la Production Sucrière) obtenu à l'Institut Supérieur Polytechnique José Antonio Echeverría (Cuba) est intégré dans les cadres de la catégorie ... Hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

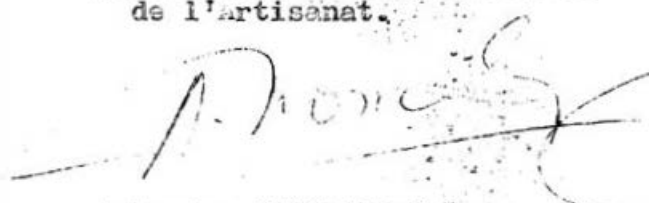
ARTICLE 2°- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat.

ARTICLE 3°- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera ./-

BRASILLAVILLE, LE 25 Janvier 1985

Par le Premier Ministre,

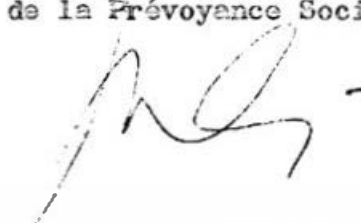
Le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat.


Ambroise NOUNKALAY .-


Ange Edouard POUNGUI .-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique, et de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances et du Budget,


Bernard COMBO MATSICHA .-


Itihi Ossétoumba IEROUNDELOU .-

APPLICATIONS :

JORFC.	1
DGTFF.DFP.	3
DFP.BST.	1
D.G.B.	3
M.I.A.	2
DOSSIER.	3
INTERESSE.	1
SGCM/SC.	2./-

